This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

TAYLOR
INSTITUTION
LIBRARY

ST. GILES · OXFORD
Vet. Fr. II A. 2080

VOLTAIRE FOUNDATION FUND

by Jean-Rodolphe Sinner

EXTRAITS

DE QUELQUES

POËSIES

DU

XII. XIII. & XIV. Siecle.

..... *Pictoribus atque Poetis*
Quidlibet audendi semper fuit æqua Potestas.

A LAUSANNE,
Chez *FRANÇOIS GRASSET.*

1759.

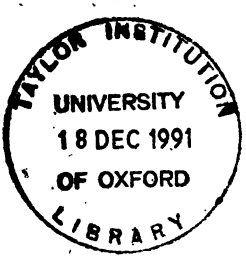
TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
18 DEC 1991
OF OXFORD
LIBRARY

AVERTISSEMENT.

JE n'ai point eu, pour la compoſition de ce petit Ouvrage, des ſecours qui m'auroient été neceſſaires. Si j'avois eu le nouveau Gloſſaire de la langue Françoiſe, annoncé dans la preface des Contes & Fabliaux imprimés à Paris en 1756. j'aurois trouvé l'explication de divers mots, qui ne ſont ni dans Menage, ni dans les Dictionnaires François de Trevoux & de Richelet. Faute d'avoir tout ce qu'on a écrit ſur ces Poëſies, il m'eſt peut être arrivé de donner pour nouvelles, des choſes qui ſont déja publiées. J'eſpere qu'elles conſerveront le mérite

d'être tirées des Manuſcrits même. Je me propoſe de donner quelques Extraits dans la ſuite du tems, qui ſeront plus intéreſſans pour l'hiſtoire. C'eſt effectivement leur uſage le plus eſſentiel; & je ne doute pas qu'on n'y trouvât quelques fois des vérités fort curieuſes, le MS. N°. 113. *eſt ſurtout de cette eſpece. J'ai voulu eſſayer le goût du public, pour ſavoir ſi ces reſtes de l'antiquité ſeroient reçûs avec quelque plaiſir. On me pardonnera, s'il m'eſt échappé des négligences de ſtile dans une langue qui n'eſt point la mienne. Quant aux Extraits même, je prie les Lecteurs de ſe ſouvenir quel étoit le ſtile de ces ſiecles: & c'eſt dans l'eſprit de chaque ſiecle qu'il faut en lire les productions.*

LA langue Françoiſe, dès ſon antiquité la plus reculée, a eſſuïé autant & plus de changemens, que cette nation n'a ſubi de revolutions diverſes. Il ſemble que le ſort des hommes, & celui des langues ſoient, les mêmes, & que le droit de conquête les regarde également. Les Gaulois avoient une langue en propre, avant les conquêtes des Romains dans leur Païs. Ces vainqueurs du monde y porterent, ſous Jules Céſar, leurs armes & leur idiome. Mais ſi les Gaulois ſe ſoumirent à l'un & l'autre, la ſupériorité dans l'art de la guerre y contribua moins, que celle des arts & des ſciences, unis étroitement avec la perfection des langues.

Quand les Romains ſoumirent la Grece, ils adopterent, du moins en partie, le langage de ceux qu'ils venoient de ſoumettre. Les Gaulois en échange, autant au-deſſous des Romains par les ſciences, que par les armes, reçûrent une langue polie, & l'échangerent contre leur ancien idiome, groſſier & inculte comme eux. Et pour confirmer ce

que

que j'avance par des exemples plus recens, je pourrois dire que les Normans, qui étoient François de langue & d'origine, ayant fait la conquête de l'Angleterre, ils abandonnerent leur idiome pour l'Anglois; parce que la langue de ceux-ci étoit pour le moins auſſi belle que la Françoiſe. Les Citoyens d'un Etat (*a*) connu, ont adopté de nos jours, dans la vie privée & dans la Societé, la langue d'une Province conquiſe. Ce qui prouve que les langues font preſque toujours, des progrès les unes ſur les autres, en raiſon de leur perfection.

S'il ſe trouve encore des reſtes de la langue Gauloiſe, c'eſt dans les Païs reculés, où les Romains ne porterent point leurs armes. Selon le témoignage de *Flore* & d'autres Hiſtoriens, ils abandonnerent à leurs habitans, les Provinces ou incultes, ou marecageuſes. La baſſe Bretagne, la Hollande, la Zelande, les montagnes des Suiſſes & des Baſques, ont ſervi d'azyle au reſte de ces vieux Gaulois, qui ſe deroberent eux & leur langue, aux loix du vainqueur. De certains mots françois, encore en uſage en ſont des veſtiges. Les Latins même en ont adopté & transformé dans

(*a*) L'Etat de Berne.

dans leur langue. Comme *alauda*, alouette, *Bulga*, bouge, *Combennones*, compagnons, qui viennent du gaulois, quoique Menage dérive ce dernier du latin : c'eſt-à-dire compain, *a cum & panis*, qui mange le même pain ; mais il eſt plus croiable, qu'il vient de *Combennones*, du mot *benna*, qui veut dire chariot, c'eſt-à-dire, qui vont dans le même chariot. La langue uſitée dans les Gaules, depuis que les Francs en eurent chaſſé les Romains, juſques à Hugues Capet, s'appella *Romande*, de la langue latine, ou romaine qui s'y étoit établie. La langue particuliere des Francs s'appelloit *Françoiſe Thioiſe*, ou *Thudeſque*. Il nous reſte un monument de cette langue. C'eſt le livre des Evangiles, écrit par le Moine Otfrid en 870.

Cette langue Françoiſe Thioiſe étoit uſitée dans les Provinces entre la Meuſe & le Rhin, les Evêchés de Strasbourg, Spire, Vorms, Mayence, Cologne, & Liege. Ces Provinces porterent ſous les Empereurs Romains, le nom de *Germanica prima & ſecunda*, apparemment parce que la langue des Germains, ou Thudeſque y fut en uſage. Tout ce qui habitoit en deçà de la Meuſe & vers le cœur du Royaume, parloit le

roman, compoſé du latin & de l'ancien gaulois. Un Hiſtorien du moien âge, qui a écrit l'hiſtoire de la guerre entre les enfans de Louis le Débonnaire, dit poſitivement, que dans une entrevue entre Louis Roi de Germanie, & Charles le Chauve, Roi de la France Occidentale, le premier parla aux François Veſtriens, en langue Romaine, (Romanda) & Charles le Chauve aux Auſtraſiens en langue Thudeſque. La diviſion de la France, ſous les deſcendans de Charlemagne, contribua encore à la diviſion des langues dans leurs Etats. Après Hugues Capet, il s'éleva en France, divers petits Souverains, qui ne dependoient que fort imparfaitement des Rois de France. Ces derniers ne regnoient en effet que dans les Villes de Paris, Orleans & Laon, & les Provinces qui en dépendent. Un Richard regna en Normandie, un Hebers en Champagne, un Guillaume en Guienne & en Poitou, un Geoffroy en Anjou, avec le titre de Ducs & de Comtes. La maiſon des Ducs d'Anjou reünit enſuite la Touraine à ſes poſſeſſions. Les Ducs de Guienne ſe firent obéïr en Auvergne, Limouſin &c. Les Berengers regnerent en Provence, Languedoc & Catalogne.

Ce

Ce fut alors, dans le XI ſiecle environ, que les Troubadours, c'eſt-à-dire, Trouveurs, prirent naiſſance, auſſi bien que les Jongleurs. C'étoient des Poëtes qui recitoient leurs vers dans les Cours. Ces Vers étoient des chanſons & autres genres de Poëſie rimée. Leurs dialectes ſont differens. La plûpart cependant étoient en langue Provençale. Les Gaulois, ou François, qui reçurent la langue des Romains, en prirent auſſi la rime, appellée anciennement homoioteleſtos (*ſimiliter deſinens*). Autrefois les Grecs & les Romains né l'employoient que dans la proſe; & la fineſſe de leur oreille n'auroit pas ſouffert cette repétition continuelle des mêmes ſons, dont nous nous ſommes ſi bien accommodés, qu'aujourd'hui bien des gens la prennent pour l'harmonie. Dans la décadence de l'Empire Romain, & du goût, la rime ſe gliſſa dans la Poëſie. Paulin, Sidonius, Sedulius & d'autres Poëtes du IV & du V. ſiecle l'ont employée dans leurs vers. Le mot rime vient du Grec ῥυθμος. Cependant la ſignification de ce dernier eſt bien differente. Quintilien l'explique lib. IX. cap. 4. où il parle ainſi :

Omnis

TAYLOR INST. OXFORD

Omnis ſtructura ac dimenſio & copulatio Vocum conſtat aut numeris (*numeros ῥυθμους accipi volo*) *aut metro*,

c'eſt à dire que *rithmus* ſignifioit proprement le nombre des pieds, & *metrum* leur arrangement. Ailleurs, il dit lib. I. cap. 17. que le rithme conſiſte dans la modulation ; celle-ci ne devant ſe prendre encore une fois que pour le nombre des pieds. Quant aux Homoioteleſtes, on en trouve un bel exemple dans la harangue de Ciceron pour Milon, le voici :

Eſt ergo hæc, judices, non ſcripta, ſed nata lex quam non didicimus, accepimus, legimus ; verum ex natura ipſa arripuimus, hauſimus, expreſſimus, ad quam non docti, ſed facti, non inſtituti, ſed imbuti ſumus : ut ſi vita noſtra in aliquas inſidias, ſi in vim, ſi in tela aut latronum, aut inimicorum incidiſſet, omnis honeſta ratio eſſet expediendæ ſalutis.

Ces mots entaſſés, qui font des rimes redoublées, donnent une grande force

force à cet endroit de la harangue. Les vers Leonins étoient rimés, tant à l'hémiſtiche qu'à la fin du vers. Il ſemble qu'on fut alors inſatiable de rimes. La *Schola Salernitana*, dont les préceptes de Médecine ſont écrits en vers Léonins, en fournit un modele. Il y a apparence que ce nom leur a été donné par un nommé Leonius, Poëte contemporain de Louïs le jeune. Quelques-uns ont tiré ce nom de la qualité de ces vers, qui paſſoient pour les plus forts, comme le Lion entre les animaux. Ils étoient en effet aſſez forts pour fatiguer tout lecteur raiſonnable. Dans le même tems, un nommé (*a*) Gualterius compoſa en latin, un Poëme à la gloire d'Alexandre le Grand. Pierre de St. Cloſt & Jean li Nivelois, en compoſerent un autre ſur le même ſujet, en vers françois de douze ſyllabes. Voilà l'origine du vers Alexandrin. Raymond Berenger Comte de Provence, beau Pere de St Louïs, cultiva la Poëſie : ce fut auſſi lui qui encouragea tant de Poëtes Provençaux, qui fleurirent de ſon tems.

L'Empereur Frederic I. aimoit la Poëſie,

(*a*] Ce Poëme eſt en vers hexametres, non rimés.

ſie ; on a même des vers de ſa façon ; témoin ceux-ci.

Plas mi Cavalier Frances (*b*).
Et la Dona Catalana
Et louvrar del Gimoes [*c*]
Et la Cour Caſtillana
Lou cantar Provencales.

Les Poëſies les plus à la mode dans ce tems étoient des Sonnets, Paſtorales, Tenſons. Ces derniers étoient des diſputes en vers ſur quelque matiere d'amour. On les décidoit dans des Cours galantes, où préſidoient des Seigneurs & Dames. Leurs jugemens s'appelloient Arrêt d'amour. La Poëſie fleurit ſingulierement ſous le regne de St. Louïs. Thibaut, Roi de Navarre & Comte de Champagne, tient un des premiers rangs parmi les Poëtes. Il étoit amoureux de Blanche mere de St. Louis. Nous avons nombre de ſes vers, où il a célébré ſon amour. Raoul de Soiſſons, Pierre Mauclerc Comte de Bretagne, Char-

[*b*] Le Cavalier François me plait.
[*c*] L'ouvrier Genois.

Charles d'Anjou, frere de St. Louis, ont auſſi fait des vers. Ce fut ſous ce regne que Guillaume de Lorris commença le Roman de la Roſe. Hugues de Bercy, Religieux de Clugny, fut auteur de la Bible Guiot : c'eſt une ſatyre contre tout le genre humain. Richard Roi d'Angleterre, ſurnommé Cœur de Lion, & Chrêtien de Troye : vécurent avant eux & ont été Poëtes. Ce dernier eſt auteur, entr'autres du Roman du Chevalier du Lion, de celui [d] du Chevalier à l'épée, du Roman de Parceval. Dans les Manuſcrits, qui contiennent les chanſons de ce tems-là, on trouve au premier couplet des notes de muſique, qui expriment les airs ſur leſquels on chantoit ces vers. Ces notes ſont differentes de celles qu'on employe aujourd'hui. Chrêtien de Troye continua auſſi le Roman de la Table ronde. Huon de Mery, leur contemporain, eſt auteur du Roman de l'Antechriſt. Thibaut Roi de Navarre eſt cependant plus célebre parmi

[d] A ce que dit Fauchet dans ſon livre des Poëtes François; mais un paſſage de ce Roman ſemble prouver le contraire. Le voici :

Len ne doit chreſtien de Troie
Le m'eſt vis pour raiſon bleſmer
Lui ſot dou Roi Artur conter.

mi ces Poëtes. Un ancien Roman cité par Fauchet, dans ſon Traité de l'origine de la langue & de la Poëſie Françoiſe, en parle, ainſi que de ſon amour, en ces termes :

„ Quand il lui ſouvenoit qu'elle [Blanche mere de St. Louis] eſtoit ſi hau-
„ te Dame & de ſi bonne renommée & de
„ ſi bonne vie & nette, qu'il n'en pour-
„ roit ja jouïr, ſi muoit ſa douce pen-
„ ſée amoureuſe en grande triſteſſe. Et
„ pour ce que profondes penſées engen-
„ drent melancolies, il lui fut dict d'au-
„ cuns ſages hommes, qu'il s'eſtudiaſt en
„ beaux ſons & doux chants d'inſtrumens.

C'eſt parler fort reſpectueuſement de la Reine de France ; & aſſez vraiſemblablement. Les amans bien traités, n'ont pas autant de loiſir pour chanter leurs maîtreſſes. Gaces Brules étoit un Chevalier fort aimé du Roi de Navarre : il fit nombre de chanſons avec ſon Maître. Le Chatelain de Coucy, célebre par ſes amours avec la Dame de Faiel, & la vengeance de ce jaloux, a fait auſſi des chanſons, dont il nous eſt reſté pluſieurs. Blondel fut le compagnon de fortune & de Poëſie du Roi Richard, ſurnommé *Cœur de Lion*. On lit dans les anciens romans de ce tems, que le

Roi

Roi Richard ayant été fait prisonnier par le Duc d'Autriche, au retour de son voiage de la Terre sainte, Blondel, qui ignoroit, comme le reste du monde, ce que son Maitre étoit devenu, parcourut divers Païs pour le chercher. Le hazard l'ayant conduit dans un village d'Autriche, où Richard étoit enfermé dans une étroite prison, il apprit de ses nouvelles; & s'étant allé placer sous les fenêtres de la Tour où étoit le Roi, il se mit à chanter une chanson, que Richard & lui avoient autrefois composée ensemble; ce que le Roi ayant entendu, il reconnut la voix de son ami Blondel, & entonna un autre couplet; lequel Blondel ayant entendu, il reconnut à son tour Richard, & occasionna bientôt sa délivrance. Sous le regne de Philippe fils de St. Louis, vécut le Roi Adenes. Il étoit Ménestrier, c'est-à-dire, Poëte & Musicien du Comte Henri de Brabant, qui mourut en 1260. Il est auteur du Roman de Cleomades, de celui d'Ogier le Danois, & d'un autre intitulé Bertin. Le titre de Roi, qu'il a porté, vient de l'usage établi dès lors de couronner les Poëtes, parmi lesquels on faisoit des Rois. Il composa le Roman

man de Cleomades, par ordre de Marie, fille du Duc de Brabant & femme de Philippe le Hardi. C'eſt environ dans ce tems, ou peu après, que la Poëſie Italienne prit naiſſance. Il eſt croyable que la reſidence des Papes à Avignon, dans le XIV ſiecle, y attira nombre d'Italiens, qui puiſerent en France le goût de la Poëſie. C'eſt alors que le Dante parut à Florence, ainſi que Petrarque ſon contemporain : ce dernier a paſſé ſa jeuneſſe en France ; c'eſt là qu'il prit le goût de la Poëſie. Les Romans en proſe prirent naiſſance environ dans ce tems. On vit paroître le Roman du Roi Artus, & celui des Chevaliers de la Table ronde. Bientôt les chants royaux, ballades & rondeaux devinrent à la mode. Le chant royal conſiſtoit en cinq onzaines de vers de dix ſyllabes ; tous les couplets ſe terminoient ſur la derniere rime du premier vers. Ces Poëſies rouloient ordinairement ſur les loüanges de la Vierge, de quelque Saint, ou d'un autre perſonnage célebre. On inſtitua dans le même tems les jeux floraux : une couronne de fleurs étoit la recompenſe du vainqueur dans ce combat Poëtique. Ces jeux ſe ſont ſoutenus juſques à nos jours à Toulouſe. Dans le XVe. ſiecle vécut

vêcut Jean Froiſſard, auteur d'une très bonne hiſtoire des guerres de France & d'Angleterre. Il nous reſte de ſes Poëſies, fort eſtimées pour ce tems. La farce du Patelin fut compoſée dans le même tems. Après ceux-ci vinrent Jean le Maire, connu par ſes Poëſies & par ſa Chronique de France : Jean & Clement Marot, & Ronſard, vécurent comme lui dans le XVI. ſiecle. C'eſt ici que peut ſe fixer l'époque du renouvellement de la Poëſie Françoiſe, qui dès lors ſe perfectionna beaucoup. Tous ceux qui ont précedé Marot peuvent ſe ranger dans la claſſe de l'ancienne Poëſie. La Bibliotheque de Berne, enrichie par la plus grande partie des manuſcrits & des livres du célébre Bongars, Réſident de Henri IV. chez les Princes d'Allemagne, contient une aſſez nombreuſe collection de ces anciens Romanciers & Poëtes François. En voici une liſte abregée.

N°. 113. *Li Romans de* LOHERENS

—— De Parcheval le Galois.

—— Des Croniques de la terre d'outre mer. *Proſe.*

—— de la déviſe de toutes les Citeiz & Châtiaux d'outre mer. *proſe.*

— De la terre preſte Jehan. *proſe.*
— de la Franchiſe de France & comment la Franciſe fut conquiſe. *proſe.*
— des noms des Rois de France. *proſe.*
— de tous les Philoſophes.
— des exemples des mors.
— des fablias des vins.
— de la riote dou monde. *proſe.*
— dou doctrinal.
— du fablial du paradis.

Li Romans de Dumarit le grand.

— — Del ſaint Graal. *proſe truncus.*

N°. 205. Chanſons diverſes.
218. Ballades par Guiot de Sens.
230. Roman de la Roſe.
231. Chanſons avec les airs notés.
256. Poëmes & vers moraux.
274. Le Plaidoyer de la demoiſelle.
296. Les faits de Guillaume d'Orengis.
354 { Contes divers. Roman des 7. ſages, *proſe*; *mutilé*. Roman de Parceval.
364. Chanſons & Poëmes divers.
392. Aſtronomie en Vers,

No. 388. Vie de St. Jean l'Apotre.
Propheties de Merlin. *proſe.*
Roman des 7 ſages. *proſe.*
389. Chanſons diverſes.
420. Le codicille de Jean de Meun.
473. Chanſons diverſes.
573. Vers ſur Charlemagne.
627. Romans antiques.
A. 65. Vers de la Reyne de Navarre.

Nous allons donner une notice plus exacte & quelques extraits de ces ouvrages, pour donner une idée du langage & de la poëſie de ce tems. La grande naïveté & la rudeſſe des expreſſions choquera peut être quelques lecteurs, qui ne ſavent jamais ſe tranſporter dans des ſiecles plus reculés, & qui n'imaginent pas qu'il ſoit permis d'approuver un ſtyle aboli par l'Academie Françoiſe. Ce ſont les mêmes gens, qui ne peuvent pas goûter Homere, par ce que les Rois dans ſon Poëme, ſe diſent des injures, & que leurs repas ſont plus mal ordonnés que ceux d'un ſous-fermier. Il vaudroit mieux cependant croire, que la politeſſe eſt de tous les tems &, la maniere de l'exprimer differente. Quand Lucullus faiſoit viſite à Ciceron, il le

tutoyoit & ne tiroit pas un pied derriere l'autre pour lui témoigner des égards. On ſavoit cependant à Rome ce que c'étoit que l'urbanité. Les Princes & les Chevaliers de la Cour de Philippe Auguſte & de St. Louis ſavoient vivre, quand au lieu de talons rouges, ils portoient des éperons. Il en eſt du langage comme du geſte & des modes. On n'eſt pas intrinſéquement plus humain & plus officieux, depuis qu'on ſe dit le ſerviteur très-humble de tous ſes égaux. On trouve dans ces Poëtes François du 12 & 13e. ſiecle l'origine de nombre de bons contes, dont les modernes ont fait uſage, & les ſujets de pluſieurs Comedies, comme de George Dandin, & du Medecin malgré lui. On y rencontre quantité de faits hiſtoriques; les noms de beaucoup de perſonnages diſtingués en France. Le premier des manuſcripts de notre collection N°. 113. eſt particulierement digne d'attention. Quelques pieces de ce volume ſont en proſe, & ſortent de notre ſujet. Le nom de Roman a été donné ſans diſtinction, à toutes ces pieces de proſes & de vers, mêlées de fiction & de vérité. Cela vient de ce que nous avons dit plus haut, que

que la langue Françoiſe, compoſée du Latin & du Franc, s'appella Romande; & tout ce qu'on écrivoit dans cette langue s'appelloit Romans. On auroit fort bien dit alors, le Roman des Apôtres, le Roman de la vie de pluſieurs ſaints

—— *uſus*
Quem penes arbitrium eſt, & jus & norma loquendi.

Le premier des Romans de ce manuſcrit eſt intitulé des *Loherens.* Le ſujet de ce Poëme eſt tiré de l'hiſtoire des guerres de Charles Martel & de ſon fils le Roi Pepin, contre les Sarraſins & d'autres peuples. [*a*] Les Loherens ſont les Chevaliers & Seigneurs de France, & comme ce Poëme eſt très curieux, je vais en donner le commencement.

(*a*) Je n'ai point trouvé ce mot *Loherens* dans aucun Gloſſaire.

Li Romans des Loherens.

Bone chancon plairoit vos a oir
De vielle eſtoire & de mervellex pris
Si com li (a) *hongre vinrent en ceſt pais*
Chreſtienté ont (b) *malement laidi*
Les hommes mors & detruit le pais
Ils arcent (c) *rains & aſiſent Paris.*
Et ſains nichaiſes de rains i fu occis
Et ſains Miſius ſi com la chancons diſt
Et ſains Moriſes de chablais la fort cit

. . . . . .

Charles [d] *Martial ne le pot pas ſoffrir*
Car de ſes hommes ert (e) *forment* (f)
apouris
Mort

[a] Les Sarraſins, nommez ici Hongres.
[b] Mal traité.
[c] Ils brulent Reims.
[d] Martel.
[e] Fortement.
[f] Apauvri.

Mort ſont li pere petit furent li fil
Si com l'eſtoire le nos temogne eſt diſt
Com li prodom ſe giſoit en ſon lit
Et il avoit grand paor de morir
Ne regardoit ſon pere ne ſon fil
Ne ſon parent ne ſon germain coſin
As [a] *moines noirs que Sains beneoit fiſt*
Donoit ſa terre & [b] *treſtoſt ſon pais*
Et [c] *por itant fus li* [d] *mons apouri*
Tornée en dut être France a dechu
Se [e] *dex dame ni euſt conſel mis*
Charles Martial fut forment apouri
A [f] *la poſtoile en avoit un jor pris*
Droit a Lion ki ſur le Rosne [g] *ſiſt*

[a] Aux Moines de St. Benoiſt.
[b] Tout.
[c] Parlà.
[d] Le monde.
[e] Dieu.
[f] Avec le Pape.
[g] Eſt ſituée.

Vint l'apoſtoile contre Charle ſon fil
La Veiſſies de Clers plus de trois mil
Tant [a] en iot ja contes nen [b] iert
prés
De chevaliers i ot plus de XX. mil.

Dans cette aſſemblée, Charles Martel expoſe les beſoins de l'Etat & les richeſſes du Clergé. Le Loheren, qui eſt auſſi appellé le Duc Henri, opine, que le Clergé doit contribuer aux frais de la guerre contre les Sarraſins. L'Archevêque de Reims s'y oppoſe vivement : l'Abbé de Cluny l'exhorte à ceder. L'Archevêque répond :

Miex me [c] lairoie trainer a [d] ronci
Que io i mette vaillant i [e] paris ;
Nos ſomes Clerc ſi devons deu ſervir
Proieron deus por treſtos vos amis
Kil les defende de mort & de peril
Chevaliers eſtes votre Sire vos fiſt
Tote

[a] Y en eût. [b] A été. [c] Me laiſſerois.
[d] A cheval. [e] Petite monoye.

Tote droiture commanda à tenir
Et ſainte [a] gliſe [b] ſaucier & garandir
Qui celeroie foi que doi ſaint Martin
Je ne metroie vaillant 1. *angevin (c).*
Par mal talent à l'Archeveſque a diſt †
Par ſaint ſepucre il nira mie enſi
Venez avant Charles notre biax fix
Je vos otroie & le vair & le gris
L'or & l'argent dont li Clerc ſont ſaiſi
Les palefroi les muls & les ronci.

. . . . . .

Et vos otroie les dimes ſire fis
Juſca VII ans fait il & 1 *demi*
Et quaud aurés vencus les Sarraſins
Rendés les dimes ne les devés tenir
[d] K M reſpont votre [e] merchi
Co eſt aſſés ce diſt li Duc Henri.

La

[a] Église. [b] Sauver. [c] Petite monnoie.
[d] Charles Martel. [e] Grand mercy.
† *L'Apoſtile, ou le Pape.*

[a] La Veiſſier tot prendre vair & gris
L'or & l'argent dont li Clerc ſont ſaiſi
(b) A poi de terme ſi com la cancon diſt
La Veiſſies plus de LX. mil
Mais li Paien ont IIII. ſiege aſis
Rains ont [c] aſiſe & Soiſſons ont pour-
pris
Par devant Troye en ot plus de XX. mil
Et autre tant en ot devant Paris

. . . . . .

A Sains Denis en ſont lis [d] wandre alé
Por le [e] moiſtier briſier & violer.
Mais le bon Abei fiſt le moitier borer [f]
Pour lui defendre [g] $\frac{C}{II}$ moines armer.

Notre

[a] vous auriez vû. [b] Dans peu. [c] Aſſiegée. [d] Les Vandales ou les Sarraſins. [e] Le Couvent. [f] Honorer. [g] Deux cent.

Notre Poëte dit, que Charles Martel fut bleſſé dans un combat, donné près de Soiſſons, & qu'il mourût bientôt après de ſa bleſſure. Qu'il rendit les dixmes au Clergé, & qu'il fut enterré à St. Denis. Il ajoute, qu'après ſa mort immédiatement, Pepin fut couronné Roi. Ce genre de mort, & le couronnement de ſon fils, ne s'accordent point avec les hiſtoriens François, qui diſent, que Charles Martel mourut l'an 741, ſans parler de ſa bleſſure, & ne font monter Pepin ſur le Trône, que 10 ans après la mort de ſon pere. Quant à l'aſſemblée du Clergé à Lion, de laquelle parle notre Roman, où ſe trouva le Pape, appellé l'Apoſtoile dans les auteurs de ce tems, qui donna ces dixmes du Clergé à Charles Martel, c'eſt un fait ſingulier, que les Hiſtoriens n'ont pas rapporté; ſe contentant de dire que Charles Martel prit les revenus des gens d'Egliſe pour paier ſes armées. Il y a, dans la Cronique de St. Denis, imprimée au III Tome du recueil des hiſtoriens Gaulois, un paſſage aſſez relatif à ce que dit notre Roman.

Le voici.

Li Sarrasins (a) murent pour aller à la Cité de Tours pour détruire l'Eglise St. Martin &c. Là leur vint au devan li glorieux Prince Charles &c. Pour la raison de cette (b) noncité prist il les dixmes des Egliſes pour donner aux Chevaliers qui défendirent la foi Chrétienne & le Royaume, par le Conſeil & par la volonté des Prelatz, & promiſt que ſi Diex li donnoit vie il les reſtabliroit aux Egliſes.

Il n'eſt pas étonnant, que les Hiſtoriens étant la plûpart gens d'Egliſe, n'aient pas jugé à propos de juſtifier Charles Martel. Ce Roman contient certainement beaucoup de faits & de vérités curieuſes, envelopées & melées avec des fables. On y trouve les noms de quantité de Seigneurs de ce tems; comme ceux de Gerart de (c) Roſſillon, Henri li Duc (d) Poeſteis, Gauthier, Hues, de Chambreſis, Joifroi l'Angevin, Hues [e] d'Ornans, Garin de Paris,

[a] Se mirent en chemin. [b] De ce beſoin. [c] Rouſſillon. [d] De Poitou. [e] du Mans.

ris, Hues de Troie, li [a] quens Henri des Bar, li quens de Nevers &c.

Le Roman de Parceval qui ſuit celui des Loherens ne commence point comme un autre Roman du même titre, dont Chreſtien de Troye eſt l'Auteur. Ce dernier eſt auſſi nommé le Roman du S. Graal, comme il dit en ces vers.

Chriſtians qui entent & paine
A rimoier le meilleur conte
Par le commandement le conte
Qu'il ſait contes en Cort Royal
Ce eſt li coutes del Graal.

Ce ſaint Graal étoit le vaſe dans lequel on dit, que Joſeph d'Arithmathée recueillit le ſang qui couloit des playes de notre Seigneur. A la fin de ce volume, on trouve le fragment d'un Roman en proſe, dont le titre eſt, de la conquête du S. Graal. Tous les perſonnages de ce Roman ſont de la Cour du Roi Artus. Ce manuſcript paroit être du XII. ſiecle. Le manuſcript N°. 218. eſt beaucoup plus moderne, que celui

[a] Le Seigneur ou Prince.

lui dont nous venons de rendre compte ; le nom de son Auteur, & sa date, se trouvent à la fin, en ces termes.

Explicit ou mois d'Avril

Qui est gay cointe & gentil

(a) L'an mil trois cent soixante & onze

D'Avril la semaine seconde

Acheva à un Vendredi

Guiot de Sens c'est livre ci

Et ne fina ne soir ne (b) main

Tant qui leut leuvre acomplie

Louee soit la Vierge Marie.

Les premieres pieces de cette collection sont des ballades & rondels ; il y en a d'assez élegantes. Comme cette Ballade.

Si vos regars douce dame n'estoit

Jamais povoir naroie dendurer

Vostre

[a] Tout le vers est écrit en chifre.
[b] matin.

Voſtre refus qui me tient ſi (a) deſtroit
Qu'il fait maniere & ſens de moi muer
Mais quant vos cuers (b) méſcondits
Vos douls regart (c) ſi melle & le deſdit
Si doucement que plus en gré [d] recoy
Voſtre refus que d'une autre l'otroy.

Cette ballade eſt trop longue pour être rapportée entiere.

Voici un rondeau.

De regarder & d'etre regardes
Viennent li biens de l'amoureuſe vie
Et pour ce amant (e) namie ne vous garde
De regarder & detre regarde
Car en regard amoureux eſt gardes
Don de merci quant dame eſt bien ſervie
De

[a] Détruit. (b] Refuſe. [c] S'en mêle.
[d] Je reçois. [e] N amie.

De regarder & d'être regardes

Viennent li biens de l'amoureuſe vie.

J'avoue que ce petit rondeau eſt un peu monotone [*a*] & reſſemble au compliment de D. Quixote [*a*].

Les rondeaux & les Ballades ont toujours un refrain.

Enſuite vient un petit poëme intitulé le Vergier, où le Poëte fait parler l'amour. Celui-ci eſt ſuivi d'une piece, intitulée le *Lay de* (*b*) *Plours.*

C'eſt un genre de Poëſie, qui étoit fort à la mode du tems du Roi Charles V. on le nommoit [*c*] Lay. Il eſt par couplets de 3. vers de dix ſyllabes & d'un de 4, comme celui-ci tiré du Lay de Plours.

Nature & Dieu firent grant oubliance

Sauve honneur deux & leur reverence

Quant ils firent ſi très belle ſemblance

Sans loyauté.

Ce

[*a*] La raiſon de la deraiſon que vous faites à ma raiſon, eſt cauſe que ce n'eſt pas ſans raiſon, que je me plains de votre beauté.

[*b*] Des pleurs.

Ce lay de Plours eſt une diſpute en forme de dialogue entre un Cavalier & une Dame ; elle roule ſur la queſtion : ſi la Dame à qui la mort enleve un amant fidele, eſt plus à plaindre que le Cavalier, que ſa maitreſſe quitte par infidélité. Ils veulent prendre un juge. Le Poëte ſurvient & leur en indique un [a] ; il commence par le louer avant de le nommer en diſant :

Ains ne veult rien

Fors que lonneur de tout le bien terrien

Et eſt plus lies quand il puet dire tien.

(*b*) Cun convoiteux *n'eſt de prendre du ſien*

Dieu & l'Egliſe

Et loyauté aime & ſi bien Juſtice,

(*c*) *Com le Claime l'eſpece de juſtice.*

[a] Je n'avois point encore vû en compoſant ceci le mémoire de Mr. de Caylus ſur les Poëtes François, inſeré dans le XX. tome des Mémoires des Inſcriptions, dans lequel on trouve tout ce morceau touchant le Roi de Bohême & bien des choſes intéreſſantes, qui m'auroient rebuté ſi je les avois vues.

[*b*] Qu'un avare.

[*c*] Qu'on l'appelle.

Il le nomme enfin.

(a) & eſt Roi de Behaigne
Fils de Henri le bon Roi d'Allemaigne
Qui par force d'armes qui que s'en plaigne
(b) Comme Emperiere.
Fut couronné à Rome avant ſa Mere.
Dont s'il eſt bons, c'eſt raiſon qu'il y (c) pere
Car il le doit & de Pere & de Mere.

Il leur apprend enſuite où ce Roi de Behaigne ſe trouve.

Certains en ſuis
Car vraiement je mange hier o (d) lui
Avec

[a] C'eſt Jean Pere de Charles de Luxembourg, depuis Empereur : Il étoit beaufrere du Roi de France Charles le bel, ſon pere étoit Henri VII. Empereur & Roi de Boheme.
(b) Empereur.
[c] paroiſſe. [d] Avec lui.

Avec ces gens au Chatel de Durbuy

Et il y eſt ne n'en partira hui (a).

Ils y vont & le Roi décide, que le Cavalier eſt plus à plaindre que la Dame.

Ce Lay eſt ſuivi d'autres, intitulés le remede de fortune & le Lay de bon eſpoir. On trouve enſuite une chanſon notée ; une piece en vers de 8. ſyllabes, intitulée le dit du Lyon. Elle eſt ſuivie de recits en Vers tirés du vieux Teſtament, l'hiſtoire de Suſanne, celle de la fournaiſe ardente ; ces recits, ſi on oſe le dire, ſont comiques. C'eſt la Bible traveſtie, le Poëte introduit Daniel dans l'hiſtoire de Suſanne porté ſur les bras de ſa mere, & lui fait haranguer le peuple dans cette attitude.

Lors cria haut à ſa voix clere

L'enfant entre les bras ſa mere &c.

C'étoit pour augmenter le merveilleux de l'hiſtoire. Ces recits ſont ſuivis de l'hiſtoire d'Orphée & d'Euridice. Le Poëte aſſure d'avoir très ſouvent vû la chan-

[a] Aujourd'hui.

ſon qu'Orphée recita devant Pluton. Cela eſt poſitif.

Jai ſon lay maintesfois vû
Et l'ai de chief en chief leu.

Cette hiſtoire eſt ſuivie du jugement de Paris, & des travaux d'Hercule. Dans ce dernier Poeme l'Auteur enſeigne que l'eſperance encourage les heros. Il s'adreſſe à un Seigneur François detenu priſonnier quelque part, ſans en dire la cauſe.

Je te dis que la renommée
S'eſpent (a) par toute la contrée
Que (b) po de gens ſavent la cauſe
Dont ta detention ſe cauſe.

Pour le conſoler il lui rappelle les malheurs de la France & la bataille de Poitiers.

La fut pris li bon Rois de France
Qui ot tel cuer & tel conſtance
Conques

[a] Se repand. [b] Peu.

Conques Judas Macabeus

Hector ne Ceſar Julius.

Dans ce Poeme, il eſt encore queſtion du Roi de Behaigne

Prens garde au bon Roy de Behaigne

Qui en France & en Alemaine

En Savoie & Lombardie

En Danemarc & en Hongrie

En (a) Poleine, en Ruſſe, en Cracoe

En (b) Monſobe, en Pruſſe en (c) Lettoe

A la pris & honneur conquerre

Que fiſt-il premiers en Behaigne

Que qui ſen loüe, ou qui ſen plaigne

Par force d'armes & d'amis

A ſubjection les a mis.

[a] Pologne. (b) Maſſubie. [c] Lithuanie.

Après ce vint à (a) Esseligne
Une Ville qui est durigne
Là l'ordre de Chevalerie
Et à moult noble Compagnie,
Se combats.

De là s'en alla en Baviere
Et a desploiée banniere.
A compaignie noble & riche
Des confit le Duc d'Osteriche
Mais il le prit par la ventaille
A forcé dedans la bataille
Et le mene en Bruguelis
Son chastel ou na fleur de lys.

De

[a] Eslingue.

De la s'en alla en Pouleine

Et la conquit à moult grant peine.

Et puis sen alla de la

Droit ou Royaume de Cracoe

Et par les glaces de Lettoe

(a) Chreſtiener fiſt en une Ville

Des meſcreans plus de V I mille.

Après conquiſt en Lombardie

Parme, Rege, Mode, Pavie.

Ce volume finit par des jeux partis ; dont le dernier enſeigne qu'il vaut mieux poſſéder le cœur de ſa maitreſſe, que le corps. Il en dit la raiſon.

[a] Baptiſer.

Car corps ſans cuer ne vaut pas un bouton
Mais du cueur vient d'amours le guerredon.

Un Poëte moderne en a donné une meilleure.

—— Vous m'aimez & quand on a le cœur
De femme honnête, on a bientôt le reſte.
VOLTAIRE.

Le manuſcript N°. 231. contient des chanſons avec les airs notés. J'en rapporterois ici une entiere, ſans la difficulté de déchiffrer les airs, que perſonne d'ailleurs ne voudroit chanter. Il ſuffit de dire que les notes ſont quarrées, placées ſur cinq lignes comme la muſique d'aujourd'hui. Il y a auſſi une clef marquée. Pour ce qui eſt de la diſtribution des meſures, on n'en voit point de reguliere, ni de diſtinction pour la longueur des notes. Il y en a pluſieurs dont les Auteurs ſont nommés en marge, ou connus d'ailleurs, comme Raoul de Soiſſons, Blondel &c. Ce manuſcript paroit fait dans le XII ſiecle.

Le

Le manuſcript N°. 354. contient trois ouvrages differens 1. Une collection de contes, dont une partie ont été publiés en 3. volumes in 12. Paris 1756. un plus grand nombre encore de notre manuſcript ſont reſtés vraiſemblablement inconnus juſques à préſent. Ces contes ſont de divers auteurs, aucun n'eſt nommé excepté Pierre Danfol. On y trouve divers bons traits, mais la trop grande licence qui y regne, nous défend même d'en publier les titres. Le Medecin malgré lui & le cocu battu & content ſe trouvent ici; à la vérité la Fontaine a bien ajouté du ſel & de l'agrément à ce dernier. Mais pour donner quelque idée de la ſinguliere compoſition de ce tems là, je vais tranſcrire en entier le conte intitulé. De celui qui conquit Paradis par plaidant.

Nos (a) trovomes en eſcriture

Une merveilleuſe avanture

Qui jadis avint d'un (b) vilain

(c) Mors fu par un vanredi (d) main

Cele avanture li avint

Que

[a] Trouvons. (b) Païſan. [c] Il mourut.
[d] Matin.

TAYLOR INST. OXFORD

Que anges ne deiables ni vint
A cele (a) ore que il fu mors
Que l'ame ſe parti dou cors
Ne trove qui rien li (b) demant
Ne nule choſe li (c) comant
Sachies que moult eſt (d) paoreuſe
L'ame que moult etoit dotouſe
(e) Garde ſor deſtre vers lo ciel.
[f] Sa veu lange ſaint Michel
Qui portoit une ame a grant joie
Après lui a tenu ſa voie
Tant ſeut lange ſe meſt avis
Que il entre en Paradis
Lame eſt apres leans entree
S. Pierre qui gardoit l'entrée
Recut lame que lange porte

Après

[a] Heure. (b) Demande. (c) Commande. (d) peureuſe. (e) Il regarde à droite. [f] Si a.

Apres retorna vers la porte

Si vit lame qui ſole eſtoit

Demanda li (a) quil conduiſoit

Ceians n'a nus hebergement [b]

Se il ne la par jugement

(c) En ſor que toſt par ſaint Germain

Nos navons cure de vilain

Vilains ne doit pas ceians eſtre

Plus vilains de vos ni puet eſtre

Fait lis ame biax ſire pierre

(d) Tos tans fuſtes plus durs que pierre

(e) Fox fu par ſaint Thomas lapotre

(f) Dex qui de vos fiſt ſon apotre

Petit i conqueſta danor [g]

Car tu trais notre Seignor

Moult

[a] qui le. [b] Il n'y a nul logement.
[c] Sors en au plutôt par S. Germain.
[d] En tout tems. [e] Fou a été. [f] Dieu.
[g] d'honneur.

Moult fu petite votre foi
Vos renoiaſtes par trois fois
Que n'eſtoies de ſa compeignie
(a) Cette Maiſons ne vos adeigne
A vos (b) eſt mas & notre (c) meuoir
Vos ne deves les cles avoir
Ales hors ales deloiaus
Que je ſuis (d) predom & loiaus
(e) Si dor ceians eſtre par conta
S. Pieres en ot & duel & honte
Panſis s'en eſt tornes & mas
Si a recontre S. Tomas
Si li reconta a droiture
Treſtote ſa meſauanture
Et ſon contraire & ſon enuie
Dit S. Tomas girai à lui

Nz

[a] Ne vous convient pas. [b] Il n'eſt pas à vous, il eſt notre. [c] Demeure. [d] Honnête homme. [e] Dès à préſent je compte reſter ici.

(a) Ni remandra jas deu ne place
Venus en eſt droit en la place
Vilains ce li diſt li Apoſtres
(b) Iciſt menoir eſt liges noſtres
(c) Et as matins & as confes
Et ou ai tu don les biens fais
Porquoi tu dois ceans entrer
Ja ni doit vilains demorer
Ceſt la maiſon a deu eſlis
Tomas dit il trop (d) tes haſtis
De repondre con un ligiſtre [e]
Don ni eſtes vos (f) cil que deites
Apres lo (g) recuoitement
Vos feiſtes (h) vo ſairement

Que

(a) Il n'y reſtera pas à Dieu ne plaiſe.
(b) Cette demeure eſt à nous, *lige* mot qui eſt emploié aujourd'hui en matiere de fief.
(c) Et aux Martyrs & aux Confeſſeurs.
(d) Tu és trop prompt.
(e) Un Legislateur.
(f) Celui. (g) La reſurrection. (h) Votre ſerment.

Que vos a deu ne creſries
Se les plaies ne veiez
(a) Que an crois avoit eu no meſtre
Ceians ne deuſſies pas eſtre
Que vos fuſtes trop mescreans
S. Tomas fu lors (b) recreans
(c) De tan que ſabaiſſie lo col
Venus en eſt droit a S. Pol
(d) Sil reconte ſon meſchief
(e) Fait S. Pol gi mi par mon chief
(f) Sorre quil me voldra reſpondre
l'Ame noſt pas peor de fondre
Du haut Paradis ſe deduit
Vilains fait il qui vos conduit

O

[a] Que notre maître avoit reçu ſur la croix.
[b] Abattu.
[c] Tant qu'il baiſſe la tête.
[d] Il lui raconte.
[e] Dit S. Paul, j'y mets ma tête.
[f] Vous ſaurez.

(a) O feiſtes vos la deſerte
Que la porte vo fut overte
(b) Voidies Paradis vilains fax
(c) Que fait lame S. Pol li chax
Moult fuſtes oribles tirans
Por queſtes vos ſi mal traitans
(d) Jamais ſi crueix ne ſera
Sains Eſtiennes lo (e) compara
Cui vos feiſtes lapider
[f) Bien vos i ſoſtes incorder
Del uba & des daignies
En to les (g) leus o eſtoiex
Por vos furent mort li ſaint homs
(h) Dex vos dona ſor cele ſome.

Une

[a] Où avez vous mérité.
[b] Vuidez le paradis.
[c] Quoi, dit l'ame, S. Paul le chaſte.
[d] Jamais il ne ſera homme auſſi cruel que vous.
[e] Le mérita
(f] Vous ſavez bien vous en ſouvenir.
[g] En tous lieux.
(h) Dieu vous donna la deſſus.

(a) *Une bute amain enteſee*
Do marchie & de la paumee
Deves vos encores lo vin
Ha quel apotre & quel devin
[b] *Com avons ores bon confort.*
Par foi ceians eſtes a tort
Cuidies que je ne vos connoiſſe
S. Pos en ot honte & engoiſſe
[c] *Torne ſan & panſis & mas*
Si a encontre S. Tomas.
[d] *Qui a ſaint Pierre etoit conſoille*
Il lor a conte la mervoille
Si com li vilains la conte
[e] *En droit moi la il conqueſte*
Paradis

[a] Un ſoufflet.
[b] Comme nous avons.
[c] Il s'en retourne penſif & confus
(d) Qui conſoloit St. Pierre
(e) Il a gagné avec moi.

[a] Paradis quite li otroi

[b] A Deu sen vont clamer tuit troi

S. Pierre bonnement li conte.

Del vilain qui lor a dit honte

Par parole nos a vendus.

(c) Je meismes fui si conclu

Que jamais jor ne parlerai

(d) Dit notre Sire gi irai

Por solement ceste novelle

(e) Il vait à l'ame si lapelle

Demande li coment (f) ca vint

Que sans congie la dedans vint

Ceians n'entra onques mais ame

Sans conduit dome o de femme

Mes

[a] Je lui accorde le Paradis.
[b] Ils vont tous trois crier à Dieu.
[c] Moi-même je suis résolu,
[d] Notre Seigneur dit j'y irai.
[e] Il va.
[f] Cela vient.

(a) Mes Apoſtres as laidangie
Et rampone & blaſtangie.
(b) Coment cuides i remenoir
Sire auſſi bien i dois menoir
Com il font ſe jugement ai
Que onques ne vos renoiai
Ne par moi ne fu un hom mors
Nonques ne recore vos cors
Mais tot ce firent il jadis
Et ſi ſont or en Paradis
Tant con mes cors neſquis el monde
Ne tel vie menei el monde (†)
As poures donai de mon pain
(c) Aſmones fui & ſoir & main

Non-

(*a*) Tu as injurié mes Apotres.
(*b*) Comment crois tu de reſter iei.
[c] J'ai fait des aumônes ſoir & matin.
(†) Tant que j'ai été au monde, je n'ai pas mené une vie ſemblable.

(*a*) *Nonques names cancon ne livre*

(†) *Volontiers donne droite diſme*

[*b*] *Les poures ſouvent ſaoloie*

Molt volontiers les hebergoie

[*c*] *Si les echaufe a mon fu*

Onques des lormials ne me fu

Et lor conqueroie à les-gliſe

[*d*] *Mainte braie mainte chemiſe*

[*e*] *Mis ſor cei qui erent des pris*

Quant la mort ot mon cor ſorpris

Si fui confes vraiement.

[*f*] *Et recui vos corps dinement*

[*g*] *Qui enſi muert lan lo ſermone*

[*a*] Je n'aimai jamais ni chanſon ni livre.
[†] Je payois fidelement les dixmes.
[*b*] Je ſoulageois.
[*c*] Je les chaufois de mon feu.
[*d*] Braie, culotte.
[*e*] Je mis à ceux qui étoient délaiſſés & pauvres.
(*f*) Je reçus votre corps dignement
[*g*] Qui meurt ainſi à ce qu'on nous ſermone.

Que dex ſes pechies li pardone
Vos ſavés bien ſe jai voir dit
Ceians entre ſans contre dit
Quand i ſey porquoy en iroie
Voſtre parole des diroie
Vos avés otroie ſans faille
Qui ceians eſt pais ne ſen aille
Vos nan mantirois ja por moi
Ami moi diſt dex & je totroi
Paradis jamais [a] nan iſtras
[b] Que par plaider gaidigne las
Bien ſes demontrer ta parole
Tu aſ eſte a bone ecole
Li vilains diſt en ſon poverbe
Boen geſir fait de ſon rit herbe
(c] Mieux vaut char doe o deplouier

Que

[a] Tu ne ſortiras jamais.
[b] Tu la gagne en plaidant.
[c] Il vaut mieux de la chair d'oye.

Que braons daſne por mangier

[a) Nature paſſe norriture

Fauſete a monte droiture

[b] Tors vait avant & drois acorce

Plus valt en gins que ne fait force.

La naïveté de ce conte eſt ſinguliere, il n'y a pas d'aparence, que l'auteur ait prétendu mal parler des Apôtres ; mais on écrivoit ainſi dans ce tems-là. J'oubliois de dire, qu'au milieu de ces contes, on trouve les enſeignemens moraux de Caton à ſon fils, auſſi en vers. C'eſt la perle dans un fumier. Dans un des contes de cette collection eſt auſſi l'origine d'un livre moderne fort libre, intitulé, *les bijoux indiſcrets.*

Notre Manuſcript contient enſuite un Roman en proſe, intitulé le Roman des 7. ſages de Rome. C'eſt le plus original & le plus comique ouvrage qu'on puiſſe lire. Le ſujet en eſt tel. L'Empereur Diocletien a un fils unique dont il confie l'éducation à 7. perſonnages éminens en

[a] La nature paſſe l'éducation.
[b] Le tort va avant & écorche le droit.

ſavoir & ſageſſe. Ces ſages le menent dans un endroit éloigné de la cour & de la ville & l'initient dans toutes les ſciences. Au bout de ſept ans l'Empereur redemande ſon fils ; avant de quitter ſa retraite, il conſulte les Aſtres, ou les ſages Précepteurs lui avoient enſeigné à lire l'avenir. Il y voit que s'il lui arrive de dire une ſeule parole, les ſept premiers jours qu'il paſſera à la cour de l'Empereur ſon Pere, il ſera un homme mort. Aiant pris ſa reſolution en conſequence il arrive à la cour. Diocletien qui ſe réjouiſſoit d'entendre les ſages diſcours & les belles choſes que les ſept Précepteurs auroient apriſes à ſon fils, fut très étonné, de le voir muet quoiqu'on put lui dire. Pendant ces ſept années, l'Empereur s'étoit remarié. Le jeune Prince, quoique muet, plût beaucoup à ſa belle Mere ; & lui inſpira une forte paſſion. Elle dit à l'Empereur que s'il vouloit lui permettre d'avoir une converſation tête à tête avec ſon fils, elle promettoit de le faire parler. L'aiant conduit dans ſon apartement, elle lui fait ſans aucune reſerve l'aveu de ſa flamme. Le jeûne (*a*) Vales, c'eſt ainſi qu'eſt intitulé le fils

(*a*) Vales, valet, dérivé ſelon Menage de Vaſſale-

fils de l'Empereur dans ce Roman, ne répond pas un mot & voiant l'Imperatrice devenir trop preſſante il ſe ſauve, Elle lui arrache ſon manteau & jette de grands cris, l'Empereur ſurvient, elle accuſe ſon fils de l'avoir voulu forcer à ſatisfaire ſes déſirs.

L'Empereur s'emporte; il appelle ſon fils qui n'a garde de ſe juſtifier, ſe ſouvenant toujours de l'ordre qu'il avoit lû dans les Aſtres. Diocletien furieux appelle les ſept ſages; Il leur dit en jurant par S. Denys qu'il les fera tous mourir. Je vous ai donné mon fils, pour le bien élever, leur dit-il; vous me l'amenez au boût de 7. ans; il ne dit mot & la premiere choſe qu'il entreprend de faire, c'eſt de violer ma femme. Alors l'un des ſages r'amene l'Empereur par une hiſtoire allegorique, qui l'engage à ſuſpendre ſa ſentence contre ſon fils. L'Imperatrice qui veut abſolument le perdre, trouve Diocletien ſeul, & par une autre hiſtoire, le détermine à le faire mourir. A peine a t'il donné l'ordre pour cette exécution,

Vaſſalletus, un noble; un gentilhomme; une autre Etimologie plus conforme à la maniere dont ce mot eſt écrit, c'eſt de va & lès qui veut dire *prés.* C. à d. valès, qui va près de ſon Prince.

qu'un des ſept ſages ſurvient & lui fait changer d'avis par une nouvelle hiſtoire. Cette alternative de contes & de réſolutions de Diocletien fait le fond du Roman. L'Empereur y fait un fort ſot perſonnage ; car il eſt toujours de l'avis du dernier, un des recits de ce Roman eſt à peu prés la ſcene de nuit entre George Dandin & ſa femme ; pour prouver à Diocletien qu'il ne faut pas ſe fier aux apparences. Enfin l'innocence triomphe & l'imperatrice eſt brulée à petit feu. Il y a parmi tout ceci de fort bons contes & qui auroient mérité d'être mis en œuvre par un bon Auteur moderne.

Fauchet parle d'un Roman des ſept ſages en vers, par un nommé Hebers, qui doit être different du nôtre.

Je ne ſaurois abandonner ce manuſcrit ſans raporter le précis d'un conte en vers, intitulé le Chevalier à l'épée, qui ſe trouve dans ce Volume. Il eſt de Chreſtien de Troyes. Ceſt une Satyre ſinguliere contre les femmes. Gauvain, un preux Chevalier de la cour du Roi Artus épouſe par une avanture des plus ſingulieres une fort belle Dame. Voulant la mener à la cour, il la met ſelon la belle coûtume de ſon tems en croupe, & dit adieu

Dieu au Beaupere. Un inconnu armé de toutes piéces les rencontre ; ſe met dans leur paſſage & veut enlever la belle. Gauvain lui repréſente qu'elle eſt à lui. L'Inconnu lui répond. Si elle aimoit mieux me ſuivre, ne me la cederiez vous pas? Oui, reprit Gauvain. Le choix étant donné à la belle, ſon époux fut fort ſurpris, d'entendre qu'elle ſe déclaroit pour l'inconnu. Gauvain délaiſſé de ſa belle, pourſuivoit triſtement ſon chemin, ſuivi de deux beaux levriers blancs, que ſon beaupere lui avoit donnés. Cependant la Dame qui aimoit ces Levriers, exige de l'inconnu, qu'il les aille redemander à Gauvain. L'inconnu le ratrappe & lui fait ſa demande : mais Gauvain lui tient ce propos. Vous m'avez pris ma femme, parce qu'elle a voulu vous ſuivre. Il eſt juſte que la même épreuve décide des levriers. Ils ſeront à celui qu'ils ſuivront. L'inconnu trouve l'offre équitable. Chacun va de ſon coté, appellant les chiens, qui ſuivent leur ancien maitre. Je ne penſe pas qu'on puiſſe faire un conte plus malicieux. Le roman de Parceval de Chreſtien de Troyes compoſe le reſte de ce manuſcript. Tout le livre paroit écrit dans le XII. ſiécle. On trouve auſſi

dans

dans ce manuſcript la voie d'Enfer, conte allégorique, par Raoul de Houdan, auteur du XII. Siécle & Contemporain de Chreſtien de Troye. En voici un morçeau.

Plaiſant chemin & belle voie
Trueve cil qui va enfer querre
Quant je fui parti de ma terre
Porce que li contes na nuit
Je men ving la premiere nuit
A convoitiſe la cite
En terre de des loiauſte
Eſt la cité que je vos di
Quand gi ving a un mecredy
Je me heberjai ches envie
Plaiſant oſtel & belle vie
Menſaſmes & ſachiés ſans guille
Que ç'eſt la Dame de la ville
Qu'en vie & bien me herberja

L'auteur

L'auteur arrive à Foi-mentie; il y trouve ſon fils ainé Tolirs (prendre) qui lui demande des nouvelles de ce monde, il lui aprend que donners eſt las & mendis. [*à la mendicité*]

Le manuſcript N°. 388. contient 1°. Une vie de St. Jean l'Apotre en vers.

En voici le commencement.

A la loenge & à la gloire
Deu notre Sire ceſte eſtoire
Vuel del latin en roman metre
Ceſt de celui loial meniſtre
Lou ſouverain Evangeliſte
A cui dex comande ſa mere
Quant en crois ſofri mort ariere
A més en ai trouve la vie
En latin en' une abaie

Qui

Qui en ſon nom fu conſacree

Et de ſaint patient fondée

Ki ſes deciples ot cité.

2°. Les Propheties de Merlin ; qui commencent ainſi :

(*a*) Ci devant par le li contes de Merlin & de ces (*b*) eures & de ces merveilles que il fiſt en la grant bretaigne & en maintes autres terres & parce s'en taiſt li contes a tant de celes choſes & ci parle des Propheties de Merlin qui ſont translatées dou latin en françois que (*c*) Feudris li empereres les a faites translater porceque li Chevalier & les autres gens laiees les entendent. En ceſte partie diſt li contes quentre Merlin le prophète & maitre Antoine celui qui m'eſtoit a celui tems les propheties de Merlin en eſcrit. S'étoient un jor mis en une chambre ambedui enſemble & Merlin avoit moult reſgardé & eſtudié a comblen de tans devoit

[a] Il paroit que ces Propheties étoient précédées d'une vie de Merlin.

(*b*) Oeuvres.

[*c*] Frederic. Apparemment Frederic II. qui aimoit les lettres.

devoit finir Irlande, & lors dist à maître Antoine que il mete en escrit qu'il aura un apostoile à Rome qui sera nes en un Chastel de sor l'ile dIrlande. Icil apostoile, sera au tans que li dragons de babilone naistra. Et il se partira de Rome por la paor quil aura dou dragon & si ne voudra plus être gouvernes de l'Eglise ne dou siege de Roume, & sen ira en une Isle qui merveillement sera vue & fera faire de sor celle Ille un hermitage por lui, & se mettra dedans & viera le remenent de sa vie jusques a tant qu'un ministre dou dragon le fera noier en mer &c. Quant li Evêques Tholomeus (*a*) sot ce que Merlin avoit dit de *sor* (*b*) *ciaus* d'Yrlande il le fist mettre en escrit & l'envoia en Yrlande.

Une autre Prophêtie est celle-ci.

Maistre Antoine fait Merlin, an cois que soit li tans de l'incarnation 1277 ans un poi avant sera li paors parmi le monde que bien cuidera lan que dame dex vuelle finir le monde. Il aura si grant mortalité parmi le monde que trop de lagent morront. La tere (*c*) *trolera* si deme-

[*a*] Sût.
(*b*) Sur ceux.
[*c*] Tremblera.

demeſurement que ce ſera merveille a veoir (*a*) les cues & la tere feceront dont il iſtra hors le ſoufres & les puours : & ceſte meſme merveille avendra au tems de l'incarn. 1209. & avendra que li ſolaus & la lune & les eſtoiles ſeront en une meſme planete.

Autre Prophetie.

Di moi Merlin fait maitre Antoine qui aura eu le nor d'oſter la cité de Jeruſalem des mains as paiens. Je voil que tu metes en eſcrit que lener en auront cil de gaule eſt dAngletrere & avec eux li (*b*) bon marinier cui jadis furent anceſtre li troien.

Autre Prophetie.

Or voil que tu metes en eſcrit ce diſt Merlin que une guerre ſordra ains que ſoit li tans de l'incarnation 1305 ans parmi Lombardie dont plus de 60000. home morront dont ce ſera grant domaiges, coment ſera ce fait maitre Antoine. Il ſera ce dit Merlin une damoiſelle

(*a*) Les Cieux.
(*b*) Les Venitiens.

ſelle cui ſes pucelages ſera tolus a fine force & por ce ſordra cele guerre. Ou ſera cil leurs dit maitre Antoine. Met en ton eſcrit ce dit Merlin, que il ſera tres devant plaiſance que plus que la moitie en ſera arſe.

Ce Prophete & Enchanteur Merlin eſt très renommé dans les Romans anciens. Il exiſta effectivement vers le milieu du Ve. ſiecle en Angleterre un perſonnage nomme Ambroiſe Merlin, duquel pluſieurs hiſtoriens Anglois font mention, ainſi que de ſes propheties, entr'autres Matheus Weſtmonaſterienſis ſur l'année 464. de l'Ere chrétienne, apparement que ces propheties ſont ſupoſées. Il exiſte un Commentaire ſur les Propheties de Merlin, imprimé à Francfort en 1608. ſous le nom d'Alain des Isles; mais je ne l'ai poinr vû. Au reſte je ne conſeille à perſonne de chercher dans l'hiſtoire l'acompliſſement ou l'explication de ces Prophéties.

Le Roman des ſept ſages en proſe, le même dont nous avons déja donné un extrait compoſe le reſte de ce manuſcript, & ſe trouve ici en entier. Il paroit écrit dans le XIIIe ſiecle. La Prophetie de Merlin pour l'année 1305. m'au-

m'auroit même donné envie de ſuppoſer cet ouvrage poſtérieur à cette date, ſi j'avois trouvé un fait dans l'hiſtoire des événemens de cette année, qui ſe fut rapporté à la Prophétie. Ces ſortes de prédictions, pour être juſtes exigeans toujours d'être faites après coup.

Le manuſcript du N°. 389. contient 276. feuilles. Ce ſont des chanſons dont les auteurs ſont cités à la marge. On trouve auſſi à la tête de chacune des lignes de muſique, mais le copiſte a oublié, ou n'a pas eu le tems d'y mettre les airs.

Les auteurs de ces chanſons ſont.

Cuno de Bethunes.
Gauthier d'Argies.
Gios de Dijon.
Thibaut Roi de Navarre.
Jean Charpentier d'Arras.
Moniot d'Arras.
Simais de Boncourt.
Colin Muſet.
Hugues de Breſy.
Jaques de Cambray.
Gauthier d'Eſpines.
Gilbert de Verneuil.

Pierre

Pierre de Gand.
Philippe de Nanteuil.
Audefroy le Batard.
Le Chatelain de Coucy.
Richard Roi d'Angleterre.
Chreſtien de Troyes.
Colars li Bouteliers.
Baudoin des Aiſtans.
Gilles de Vies Maiſon.
Blondel.
Le Duc de Brabant.
Jaques Damiens.
Pierre de Molins.
Gaiot de Provins.
Raoul Comte de Soiſſons.
Louis Comte de Chartres.
Rooul de Ferriere.
Le Roi Amauri de Créone.
Perrin d'Agincourt

La plûpart de ces Auteurs ſont cités par Fauchet. Cuno de Bethune paroit lui avoir échappé. C'eſt de lui que ſont les premieres chanſons de ce manuſcript. Fauchet cite quelques vers d'une de ces chanſons & l'attribue au Châtelain de Coucy. Ce Cuno de Bethune commence fort devotement, car ſa premiere chanſon eſt pour la ſainte Vierge ; la ſeconde

de même. La 3e eſt pour ſa Maitreſſe, & c'eſt celle que Fauchet attribue au Chatelain de Coucy ; quoi qu'il en ſoit la voilà.

(a) *A y amors com dure departie*
Me convient faire à perdre lamillor
(b) *Ki onkes fuſt amée ne ſervie*
(c) *Deus me ramainſt a li per ſa douſour*
(d) *Si voirement com j'en pairt a dolor*
(e) *Deus caj je dit, ja ; ne men pairt je mie*
(f) *Se li cors vait ſervir nre Segnor*
Tout li miens cuers remaint en ſabaillie
Por li men vois ſoſpirant en ſurie
Ke nul ne doit faillir ſon Creator
Ke li fauroit à ceſt beſoin daie.
Saiche de voir fauroit il (g) *agrignor*

Et

[a] Ahi amours. Quel dur départ.
(b) Qui onques fuſt.
(c) Dieu veuille me ramener par ſa bonté.
(d) Auſſi vraiement.
[e] Dieu qu'ai-je dit je n'en pers point.
[f] Si le corps va ſervir notre Seigneur.
(g) A plus grand.

Es ſaichent bien li grant & li menor

Ke lei doit on faire Chevalerie

Con en conquiert paradis & honor

(a) *Et los & pris & lamor de ſa mie.*

La chanſon ſuivante porte le nom du Roi Richard d'Angleterre. Il paroit qu'il la fit dans ſa priſon dans les Etats du Duc d'Autriche.

(b) *J'ai nul hons preis ne diroit ſa raiſon*

(c) *Adroitement ſenj com dolans non*

Mais par conſort puet il faire chanſon

Moult ai damis mais poure ſont li don

(d) *Honté en auront ſe por ma reanſon*

Seux ces deux ivers pris

Sè ſe vient bien mi home & mi baron

[a] Louange & prix.
[b] Aucun homme priſonnier ne doit ſe plaindre s'il eſt ſage.
[c] peut faire une chanſon pour ſe conſoler.
[d] Ils auront honte, ſi je reſte ces deux hyvers de ſuite en priſon.

Englois Normant poitevin & gascon

Ke je navoie si poure compagnon

Ke je laissaisse (a) por avoir en prison

Je ne l dis pais pour nulle retraisson

Mais encor seux je pris.

Le manuscript me paroit du XIIIe ou de la fin du XII. siecle.

On doit observer que la lettre K. est employée dans ce manuscript & le N°. 113. C'est à mon avis un caractere d'ancienneté sur ceux qui ne l'ont pas, l'ortographe s'étant corrigée dans la suite. Cette lettre s'étoit glissée de la langue Teuthonne dans la Françoise.

Le manuscript 275, quoi qu'en prose, me paroit d'ailleurs si propre à caracteriser la maniere d'écrire & de penser des siecles passés, si naif, & d'un sujet si intéressant, que je ne veux pas lui refuser une place dans ces Extraits. Il est intitulé *li Jeus des Echais*, comme on lit à la fin, ou comme dit l'auteur au commencement de l'ouvrage, *Li soldis dou Jeus des Eschas. C'est à savoir li unsei-*

[a] Pour dette.

anſeignemens & la doctrine des mours des nobles homes & lour maintiens dou peuple comun. L'age de notre manuſcript paroît être de la fin du XIII ſiecle. Pour mieux faire entendre l'extrait de cet ouvrage, qui contient l'hiſtoire du jeu des échecs, ſon invention, & les applications morales que l'auteur en tire pour le gouvernement des Rois, j'ai jugé à propos de tranſcrire le précis d'un petit mémoire de Mr. FRERET, inſeré dans le Ve Tome des Mémoires de l'Académie des Inſcriptions, ſur l'origine du jeu des échecs. Après avoir refuté l'erreur de ceux qui ont fait remonter ſon invention aux tems du ſiege de Troye, & à Palamede, & celle qui le confond avec les Latruncu-li des Romains, Mr. FRERET nous dit que la premiere mention du jeu des échecs dans l'occident ſe trouve dans les vieux Romanciers François, dans le Roman du Roi Artus, & des Chevaliers de la Table ronde. Il dit que les Romanciers parlent des Sarraſins comme fort habiles à ce jeu. La Princeſſe ANNE Comnene dans la vie de ſon pere Alexis Comnene, Empereur, dans le XII. ſiecle nous apprend, que le jeu des échecs, qu'elle nomme Zatrikion, a paſſé des

Perſans aux Grecs. Les Perſans conviennent qu'ils l'ont reçu des Indiens, ſous le regne du grand Coſroes. Les Chinois, qui le nomment le jeu de l'élephant reconnoiſſent auſſi qu'ils l'ont reçu des Indiens dans le VIe. ſiecle. Voici comme les Ecrivains Arabes racontent la maniere dont ce Jeu fut inventé dans les Indes. Au commencement du Ve. ſiecle il y avoit dans les Indes un Prince très puiſſant, dont les Etats étoient ſitués vers l'embouchure du Gange. Le jeune Monarque oublia bientôt que les Rois doivent être les Peres de leurs peuples; que l'amour des ſujets pour leur Roi eſt le ſeul appui ſolide du Trone, qu'un Roi ſans ſujets ne porteroit qu'un vain titre. Les Brahmines & les Rajals, c'eſt-à-dire, les Prêtres & les Grands, repréſenterent toutes ces choſes au Roi des Indes; mais enyvré de l'idée de ſa grandeur, il mépriſa leurs ſages repréſentations. Les plaintes & les remontrances ayant continué, il s'en trouva bleſſé, & pour venger ſon autorité, qu'il crut mépriſée de ceux qui oſoient blâmer ſa conduite, il les fit périr dans les tourmens. Cet exemple effraia les autres; on garda le ſilence, & le Prince abandonné à lui-

même,

même, se porta bientôt aux derniers excès. Les Peuples accablés sous le poids d'une tirannie insuportable, témoignerent hautement combien leur étoit devenue odieuse une autorité qui n'étoit plus emploiée qu'à les rendre malheureux. Les Princes Tributaires, persuadés qu'en perdant l'amour de ses peuples, le Roi des Indes avoit perdu tout ce qui faisoit sa force, se préparoient à secouer le joug. Alors un Brahmine ou Philosophe Indien, nommé Sissa, fils de Daher, entreprit de faire ouvrir les yeux au Prince, sur les funestes effets de sa conduite. Mais instruit par l'exemple de ceux qui l'avoient précedé, il sentit que sa leçon ne deviendroit utile, que quand le Prince se la donneroit à lui-même, & ne croiroit point la recevoir d'un autre. Dans cette vue il imagina le jeu des échecs, ou le Roi quoique la plus importante de toutes les pieces, est impuissant pour attaquer, & même pour se défendre contre ses ennemis, sans le secours de ses sujets & de ses soldats. Le nouveau jeu devint bientôt célebre; le Roi des Indes en entendit parler & voulut l'apprendre. Le Brahmine Sissa fut choisi pour le lui enseigner; & sous pré-

texte de lui en expliquer les regles, & de lui montrer avec quel art il faloit emploier les autres pieces à la défense du Roi, il lui fit appercevoir & gouter des vérités importantes. Le Prince né avec de l'esprit & des sentimens vertueux, se fit l'application des leçons du Brahmine, & comprenant que l'amour des peuples pour leur Roi fait toute sa force, il changea de conduite, & par-là prévint les malheurs qui le menaçoient. Le Prince sensible & reconnoissant, laissa au Brahmine le choix de la recompense. Celui-ci lui demanda qu'on lui donnat le nombre des grains de bled que produiroit le nombre des cases de l'échiquier, un seul pour la premiere, deux pour la seconde, quatre pour la troisieme, & ainsi de suite en doublant toujours jusqu'à la 64e. Le Roi étonné de la modicité apparente de la demande, l'accorda sur le champ & sans examen; mais quand ses Tréforiers eurent calculé, ils trouverent que le Roi s'étoit engagé à une chose, pour laquelle tous ses trésors ni ses vastes Etats ne suffiroient point.

On a évalué la somme de ces grains de bled à 16384 Villes, dont chacune contien-

contiendroit 1024. greniers, dans chacun desquels il y auroit 174762 mesures, & dans chaque mesure 32768 grains. Alors le Brahmine se servit de cette occasion, pour lui faire sentir, combien il importe aux Rois de se tenir en garde contre ceux qui les entourent, & combien ils doivent craindre, que l'on n'abuse de leurs meilleures intentions. Le Jeu des Eschecs passa dans la Perse; on le regardoit comme étant destiné à instruire les Rois en les amusant, comme le signifioit le nom de Schatringi ou Schatrack qu'on lui donna, le jeu du Roi ou Schach. Les Grecs en firent celui de Zatriccion, & les Espagnols l'ont changé en celui de Axadres ou al xadres. Les Latins le nommerent *scaccorum ludus*; nos peres le Jeu des Echecs, c'est-à-dire du Roi, Sheh en Persan, Schek en Arabe. Le terme d'Eschec & mat, vient du Persan Schakmat, *le Roi est pris.* Les noms de plusieurs pieces de ce jeu, qui n'ont de signification raisonnable que dans les langues de l'orient, confirment l'opinion proposé sur son origine. La seconde piece des Eschecs après le Roi, est nommée aujourd'hui Reine ou Dame, mais elle n'a pas toujours porté ce nom. Dans

des

TAYLOR INST. OXFORD

des Vers Latins du XII. ſiecle elle eſt nommée *Fercia*. Nos vieux Poëtes François, comme l'auteur du Roman de la Roſe, nomment cette piece Fierce, Fierche & Fierge. Ces mêmes termes ſe trouvent emploiés dans pluſieurs anciens traités du Jeu des Echecs, qui ſont à la Bibliotheque du Roi.

Ces mots de Fierge, Fierce ou Fiercia ſont des corruptions du latin Fercia, qui lui-meme vient du Perſan Ferz ou Ferzin qui eſt en Perſe le nom de cette piece, & ſignifie un Miniſtre d'Etat. Du latin Fercia, nous avons fait Fierce & Fierge. Du nom de Fierge, on a fait celui de Vierge, Virgo, & puis celui de Dame & de Reine. Le gout dans lequel on étoit de moraliſer toutes ſortes de ſujets dans le XII. & le XIII. ſiecles, fit regarder le Jeu des Echecs comme une image de la vie humaine : de là vinrent tous ces écrits, dont quelques-uns ont été imprimés, mais dont un très grand nombre eſt demeuré en manuſcript dans les Bibliotheques. Dans ces écrits on compare les differentes conditions avec les pieces du jeu des échecs, & l'on tire de leur marche, de leur nom, & de leur figure des occaſions de moraliſer ſans fin

à

à la maniere de ces tems-là. On se persuada bientôt que le tableau de la vie humaine, en seroit une image imparfaite, si l'on n'y trouvoit une femme : ainsi l'on changea le ministre ou Ferz en Reine : la ressemblance des mots de Fierge & de Vierge rendit facile un changement qui sembloit d'autant plus raisonnable que cette piece est placée aux cotés du Roi, & que dans les commencemens elle ne pouvoit s'en éloigner de plus de deux cases. „ La Reine ne va „ que de point en point comme le Pion, „ n'étant pas convenable à femme d'aller „ en bataille pour la fragilité & la foi„ blesse de soi", dit un auteur du tems de Philippe de Valois, aussi cette piece étoit elle une des moins considerables des Echecs, comme le reconnoissent les auteurs de deux anciens Traités sur le Jeu des Eschecs, *Lopes de Segura*, & *Dominico Tarsia.*

Cette contrainte dans laquelle étoit la dame des eschecs, deplut à nos Peres, ils la regarderent comme une espece d'esclavage plus convenable à la jalousie des Orientaux, que cette liberté, dont les femmes ont toujours joui parmi nous ; on étendit donc la marche & les préro-

gatives

gatives de cette piece, & par une ſuite de la galanterie des nations de l'occident, la dame devint la plus conſiderable piece de tout le jeu. Il y avoit cependant une abſurdité dans cette métamorphoſe du Ferzine ou viſir en Reine, & cette abſurdité ſubſiſte encore ſans qu'on y faſſe attention. Lors qu'un pion, c'eſt-à-dire un ſimple ſoldat a traverſé les bataillons ennemis, & qu'il a pénetré juſqu'à la derniere ligne de l'Echiquier, non ſeulement on lui permet de retourner eu arriere, mais on lui donne encore les prérogatives de la dame. Si la *Fierge* eſt un viſir, un miniſtre d'Etat, un général d'armée, on comprend aiſément comment on peut élever à ce rang un pion ou un ſimple ſoldat, pour recompenſer la valeur avec laquelle il a percé les bataillons ennemis. Mais ſi la Fierge eſt une dame, la Reine, ou la femme du Roi, par quelle bizarre métamorphoſe le Pion change t'il de ſexe, & comment lui fait-on épouſer le Roi ?

La troiſieme piece des Eſchecs eſt le Fol : chez les Orientaux elle a la figure d'un élephant, & elle en porte le nom *fil*, de ce nom on avoit formé celui *d'alphillus*, emploié par d'anciens Poëtes latins ;

latins, & dont nos Poëtes François avoient fait *auphin* & *dauphin* : les Espagnol le nommoient *delfil* & *arfil*; dans la suite ils ont changé ce nom en celui d'alferés, & les Italiens en celui d'*alfiere*, sergent de bataille. L'auteur du Roman de la Rose donne cependant le nom de Fol à cette piece.

Les Cavaliers ont la même figure, & le même nom dans tous les païs. La cinquieme piece est nommée aujourd'hui *tour*; on l'appelloit autrefois *Rok*; d'où le terme de roquer nous est demeuré, cette piece qui entre dans les armoiries de quelques anciennes familles, y a conservé le nom de Rok. Les Indiens lui donnent la figure d'un chameau, monté d'un Cavalier, l'arc & la flèche en main. Le terme de *Rok*, commun aux Persans & aux Indiens, signifie dans la langue de ces derniers, une espece de chameau, dont on se sert à la guerre. La marche rapide de cette piece qui saute d'un bout de l'échiquier à l'autre, convient d'autant mieux à cette idée, que dans les premiers tems c'étoit la seule piece qui eut cette marche. Le Roi, la Dame, le Pion ne faisoient qu'un pas, & le Fol n'en faisoit que deux, de même que le

Cava-

Cavalier, ne pouvant aller qu'à la 3e. case, en comptant de celle qu'il quittoit. Le Roc seul n'étoit point borné dans sa course, ce qui peut convenir à la légereté du dromadaire, & nullement à l'immobilité des tours ou fortereſſes, dont nous avons crû que le roc portoit le nom.

Notre manuscript differe en plusieurs points du détail de Mr. FRERET. C'est ce qu'on va voir.

Au commencement on trouve l'histoire de l'invention de ce Jeu. L'auteur raconte que ce fut sous le regne du Roi *Emoraldach* [*Evilmerodach*] fils de Nabuchodonosor. L'Auteur dit que ce Prince étoit fort violent & cruel. Il cite à ce sujet l'histoire du songe de la statue que ce Roi ordonna à tous les Sages de son Royaume de lui rappeller, & que Daniel seul put lui dire. Dans ce tems vivoit à Babilone un philosophe, [*qui étoit de trop haulte science & de mervilloure clergiet*,] appellé *Xerces en Caldey & en greu* [en grec] *Philomentor.* Ce Xerxes inventa ce jeu pour la correction du Roi *Emoraldach.* En effet, le bruit en étant

étant venu jusqu'aux oreilles de ce Prince, il voulut l'apprendre de son inventeur, qui en lui expliquant sa marche & l'usage de chaque piece, lui donne des préceptes de conduite.

L'Auteur passe ensuite à la définition de chaque piece, qu'il décrit de la maniere, dont apparemment les pieces de ce jeu étoient figurées de son tems.

Il commence par le Roi dont la description est fort pompeuse.

„ Li Rois de lancommancement est ou „ doit estre enci formeis. Car il doit „ seoir en son trone vestus de porpre „ lai corone dor ajornee de pieres preciou„ se en son chief. Et doit avoir lou cer„ ptre Roiaul en lei main deistre & en lei „ seneſtre une pile reonde. De la description de la figure du Roi, l'auteur passe à ses vertus & qualités; il illustre cela par des exemples tirés de l'histoire. La description de la Reine suit celle du Roi. „ La forme de lai Roiyne est. Car elle „ est sor une chaeiire essise ai lai sene„ stre dou Roi. [aujourd'hui l'une des „ Reines est toujours à la droite du Roi]. „ & doit estre belle & aidroite lai corone „ dor de sour lou chief & doit estre dun

manteł

„ mantel efflubée, & eſt à la ſeneſtre „ dou Roi por lou deduit naitureil de „ mariaige & por les embraicement ſi „ com nous avons en Cantiques Sallo- „ mon. *Leva ejus ſub capite meo &c.* „ Ceſt à dire en franſoy. Mes amains me „ terait dai ſeneſtre main deſous mon „ chief, & de ſai ſeneſtre mainbraice- „ rait". Suivent les qualités & vertus de la Reyne qui doit être ſaige & diſcrette, & bien élever ſes enfans, elle doit garder le ſecret que ſon mari lui confie, " combien que ſe ſoit contre naiture „ de femme; ce que l'auteur confirme par l'hiſtoire du Jeune Papirius, a qui ſa mere demande ce qui a été traité au Senat Romain. Pour exemple de la châſteté conjugale, l'auteur raconte l'hiſtoire de la femme du Romain Duilius, qui aiant demandé à ſa femme pourquoi elle ne l'avoit jamais averti quil puat par la bouche, en reçut pour reponſe, quelle croioit que tous les hommes ſentoient ainſi. La deſcription des Aphins on Alphins, comme on le trouve écrit ordinairement, qui ſont les Fols, ſuit celle de la Reine. „ Aſſavoir eſt que li „ Aphins furent formeis aj laj maniere & „ ai lai ſemblance des Juges, Aſſeſſores ſeant

„ ſeant en chiere & lou livre overt tout
„ jours devant li. Et portant qui ſont
„ aucunes cauſes qui appartiennent ai
„ fait de trime & aucunes qui appartien-
„ nent ai poſſeſſion ſi comme deritaige
„ & de bien moibles fut il de neceſſiteit
„ qu'ils fuiſſent deux Juges, qui euxent
„ atoriteit de jugier. On trouve ici les
„ devoirs des Juges. Suit le Cavalier :
„ La forme dou Chevalier eſt teile. Car
„ il doit eſtre monteis ſor ſon chival
„ bien paireis & richement aitorneis
„ lou hyalme (hoaulme) ou chief lai
„ lance en lei main deiſtre & l'eſcut a
„ ſeneſtre, & doit avoir l'eſpee ſinte a
„ couſteit & la metre pandre a ſai
„ celle, lon habent veſtus & les Tec-
„ tres contre ſon pis. Et doit avoir ces
„ greives & ces chauces de fer. Ces gans
„ de fer. Et les eſperons formeis ou
„ piet &c.

Les Rochs, ou les tours ſont décrites ainſi.

„ Li liegaulz ou li vicaires qui ont
„ fuelt appelleir leutenans lou Roy ſont
„ li Roch. Des queils li forme eſt en
„ ceſte maniere eſcripte. Car ceu eſt un
„ chevaliers ſean ſor ſon chival & lou
„ manteil de drap precioul foureis de

„ vairs a vuel lou chaipiron & doit te-
„ nir en ſai main un baſton & eſt lou
„ tenans dou Roy. Car li Roys ne puet
„ pais par tout ſon Royalme eſtre. S'en-
„ ſuit la deſcription des Pions : La for-
„ me des povons que ſignifie lou peuple
„ commun. Kant il ſont en oſt ſi eſt
„ devizeie en 8 manieres. Li premiers
„ qui eſt devant lou roch aj deſtre
„ ceſt waigniere de terre quel qu'il
„ ſoit. Il doit eſtre un rudes hons noirs
„ haileis & hurnecies veſtus don rochet
„ de toile groſſe ou veſtus de burel de
„ zouſſins & corciers, & doit avoir en
„ ſai main deſtre un honel en ſa fene-
„ ſtre une verge & une corgie de coy
„ on doit ces buef ou ces chivals chef-
„ ſier, & a ſa corroie d'aicir a dors. Li
„ ſecond eſt des ſeivres, maſſons, Char-
„ pentiers. Litiers qui eſt devent l'affin eſt
„ li ourriers de lainne & de Keur queil
„ quil ſoit. Li quars eſt li merchans &
„ li changiers. Li 5e. c'eſt li mires &
„ li phiſiciens. Li 6e. eſt li oſteliers &
„ li Taverniers. Li 7e. eſt lai garde
„ de la citeil. Li 8e. eſt li ribals fols
„ lairge coreirs.

Il eſt à remarquer que l'auteur range dans la troiſieme claſſe, des ouvriers en laine & cuir, tous les Ecrivains & Notaires, parce, dit-il, qu'ils emploient du parchemin & la peau des bêtes pour y écrire leurs inſtrumens. La deſcription des Rochs ou Tours s'accorde aſſés à l'origine que leur donne Mr. Freret. Notre auteur les appelle chevaliers & vicaires du Roi; il les préſente à cheval. La deſcription de la Reine ne s'accorde point avec ce qui a été dit plus haut des Fercia ou Miniſtres d'Etat.

Après la deſcription des pieces des eſchecs on trouve l'explication de l'échiquier même en ces mots.

„ Nous voulons parler de leſchaikeir.
„ Et ſi dovons ſavoir que li eſchaikeir re-
„ préſente lei Citeit de en lai queile li
„ jeus des eſchais fut troveis ſi com diſt
„ eſt. Dou premier eſt aſſavoir ſelon S.
„ Jherome que li citeit de Babilone eſte
„ lairge & quaire enſi que checuns quair-
„ tiers avoit 16 mille pez & par quaitre
„ fiees quaitre 16. mille pes creſtent en
„ 64. mille pes lai queils meſure fait 64.
„ millies en la maniere des lombairs. Li phi-
„ loſophes qui fiſt ceſtui livre conſtituait
„ lou taublicir qui contient 64 points

„ quaireis. Li arſons dou Taublicir re-
„ preſente lou mur de lai dite citeit.

On trouve enſuite des explications de la marche de chaque piece. Il ſemble que les regles en aient conſiderablement varié, comme il paroit par celle-ci, ſur la marche du Roi.

„ Et kant li Rois eſt eſmus il puet
„ avec lui meſneir la royne par coy il
„ eſt ſignifiez que les femmes ne pueent
„ voweir ne voiaige promettre sen la
„ volenteit de lour home.

Il y a dans cette marche combinée du Roi & de la Reine quelque choſe d'inuſité dans les échecs d'aujourd'hui. Le Roi a auſſi, ſelon notre auteur la marche du chevalier pour la premiere fois qu'il ſe meut ; la raiſon qu'il en rend eſt plaiſante. „ por ceu que li rois & lai ro-
„ yne ſont une chair en mariage. [Voila pourquoi le Roi ſe met à la même caſe ou la reine peut aller].

En parlant de la Reine l'auteur dit : „ Et eſt aſſavoir que tel ſiege come ly
„ Royne eut à la ſeneiſtre du Roy teil
„ ſiegeait elle en lai baitelle en lai neire [*maniere*] & luſaige des Pairſiens qui
„ les nobles dames moinnent en baitelle.
„ Car lai ou noir & partout ou noir, &

doit

„ eſtre hontouſe por aleir & por parleir,
„ Et por ceu fuer de ligne certein ſon
„ proces [ſa maarche] ne vault maix
„ que ung point en ſignifence que ſuer
de lour rigion ſuſpecke, toute dames.
C'eſt à dire, que toute dame qui s'éloigne beaucoup & ſouvent de chés elle, eſt d'une conduite ſuſpecte.

L'auteur ajoute que la Reine a la marche des alphins & des Rochs, parce quelle a l'autorité des vicaires, & la ſapience des Juges, mais quelle ne marche pas comme les chevaliers. „ Car il naipartient ai dame de combaitre en baitelle par raixon de lour fragileteit.

La marche des Chevaliers eſt encore ici fort differente de celle d'aujourd'hui, ces pieces pouvant avancer de 7. & même de 8. caſes à la fois, après être une fois ſorties de leur place. „ Car premiers il ne puent traire maix que par „ tiers point & les finaiges dou Roialme, „ mais kent ils ſont fuers mis du Roialme lors ſont ils ai leſſier ainſi que „ lour vertus repriſes, il traient & vont „ juſques à 8 points.

Les Rochs qui ſont les vicaires du royaume, marchent droit en avant, & vont partout l'échiquier, parce que les Vicaires

ou lieutenans du Roi doivent être droituriers, & aller par tout le Royaume.

La marche des pions eſt comme aujourd'hui, du privilege qu'ils ont d'aller à dame ; l'auteur infere, qu'il ne faut point mépriſer de petit perſonnage.

On trouve dans ce manuſcript, à la ſuite du traité des eſcheqs, des enſeignemens d'Ariſtote à Alexandre, traduits de l'Arabe par un nommé Philippe, qui le dedie à Guj de Valence, Archevêque de Vienne.

Je paſſe les bornes de mon titre, en donnant les extraits ſuivans, qui appartiennent au XVe. ſiecle, mais ils ne dérogent point au ton de naiveté des précedens.

Le manuſcript 205. contient parmi nombre d'autres pieces en proſe & en vers, un poëme Latin, intitulé *Floretus*; le même ſe trouve enſuite en vers françois. C'eſt un ouvrage moral, contenant des préceptes pour la conduite de la vie, ainſi que la doctrine Chrêtienne.

Le *Credo* y eſt.

En notre foi a douze articles
Publiés par douze diſciples
S. Pierre

S. Pierre tous nous informa
De deu pere qui tout forma
Croire & Saint Andras diſt.
Que dovons croire Jeſus Chriſt
Saint Jaques ſa conception
Vuelt croire & ſa nation
Saint Jean montre la paſſion
Philippe d'enfer la fraction
Thomas la reſurrection
Bartholomeus l'aſcenſion
Saint Mathé le jugement
Saint Jaques & le Saint Eſprit
Saint Simon la remiſſion
Des péchés, la reſtitution
De la char nous monſtre Judas
La vie ſans fin Mathias.

Dans le même volume eſt un Dialogue en vers, fort ſingulier, entre la France, l'Egliſe, la *Reformation*, le Concile, l'héré-

l'héreſie, la Paix, tous perſonnages allegoriques, ou il faut ſe garder de prendre la *Reformation* dans le ſens des Proteſtans, la reformation ici eſt la *juſtice*. Ce poëme ainſi que les autres pieces de ce volume, ont été faits au XVe. ſiecle. Je ſoupçonne même que le dialogue dont je parle, a été compoſé dans le tems du Concile de Bâle. Le dialogue s'ouvre entre le Concile & l'Egliſe.

Concile.

Qui eſtes vous ?

L'Egliſe.

helas bon Juge.

Concile.

Approuchés vous, point ne vous voj.

L'Egliſe.

Saint Concil je viens a reffuge

A vous amis, parlés à moi.

Concile.

Que vous voie, en bonne foi.

Je ne vous recognois pas bien.

L'Egli-

L'Egliſe.

Le ne m'en esbays en rien
Car vieleſſe de ſa nature
Fait devenir la vue obſcure. &c.

La France fait un long diſcours, & elle ſe plaint de ſon triſte Etat.

Je ſuis tant vile & mal veſtue
Que je ne ſçaj a qui madreſſe
Que ne me viens tu querre mort
Plus ne puis ſouffrir ce martire
J'avois envoié à l'empire
A Baale *pour avoir confort*
Du conſeil mais tout ſemble mort
Nul ne veille pour moi tout dort

L'Héreſie parle ainſi quelque part.

Comme chaſcune ſe complaint
Je ne vis ocques telle galle

Mal

Mal ſeroie venue à Basle
Sil advient ainſy com pourpenſe.
Or faites faites car je penſe.
Que partie en demourra
Le braïrai ſi hault com morra
Je ne vueil riens dire en ſecret
Il ny aura pardieu decret
Contre moi qui ſuis héreſie
Ne contre ma ſeur ſymonie
Ne contre les concubinaires
Nautres je crois qui durent gueres.

La fin de ce dialogue manque, & le mal n'eſt pas grand.

Il y a dans ce manuſcript des vers latins contenans l'énumération de divers péchés, dont l'abſolution eſt reſervée à l'Evêque, ainſi que de ceux dont le Pape ſeul peut abſoudre. En voici quelques-uns des Latins.

Per

Per Papam feriens clerum, falsarius, ureus
Solvitur, ut quisquis audet celebrare ligatus
Symon si fueris, nec fallit regula talis.

Et encore ceux-ci.

Percutiens clerum, Romam petat, excipiatur
Nesciens, erudiens, leviterque jocans.
Minor ætas, femineus sexus, valitudo,
Religio, Janitorquæ, pretextu officii, reperiens
Cum matre, uxore, vel sorore aliquem coeuntem.

Ensuite

Qui facit incestum, deflorat, aut homicida,
Sacrilegus, patrum percussor, vel sodomita,
Infringens votum, perjurus sortilegusque,
Et mentita fides, faciens incendia, prolis

Oppres-

Oppreſſor, blaſphemus, hereticus, omnis adulter
Pontificem ſuper his ſemper detentus adibis.

Les vers latins ſont paraphraſés en vers françois, à la tête deſquels on trouve cette note.

„ Ou mois d'Avril après Pâques l'an „ 1431. par l'ordonnance priere & requête „ de reverent Pere en Dieu Meſſire Jehan „ de *Nanton* Arcevesque de Sens. Les cas „ ci devant poſés en rime furent mis & „ envoiés au dit Reverent en la maniere „ qui ſuit.

D'aucuns cas qui ſont a leveſque
Reſerves ou a larceveſque
Pour avoir abſolution
Senſuit la declaration
Premiers il meſprent qui ſacopple
Et cognoiſt par charnelle copple
Ou ſa parente ou ſa couſine
Comen filleule ou affine

Soit

Soit Preſtre ou autre qui baptiſe
Ou le premier qui aura miſe
Le main a leufant baptizer
Car entre eulx qui bien adviſer
Vuelt les drois a nous apparens
Sont eſpirituels parens.
Qui Virgo corrompt & defflore
Soit de ſon gré ou quelle plore
De quoi le peché ſeroit pire
Qui homicide fait par ire
Cils auſſi qui a choſe priſe
Par larrecin en une Egliſe
Ou quant choſe a Dieu dediée
Il a hors lieu ſaint eſpiée
Et lemporte furtivement
Ceux qui corrompent charnelment
En quelque lieu nonain ſacrée

Poſe

Poſe que le fait lui agrée - - - &c.
Tous les pechés deſſus eſcripts
Et aucuns autres qui deſcripts
En droit canon ſont clairement
Reſervés ſont certainement
A l'Eveſque comme ordinaire
Autres cas ſont qui eſt lié
Diceulx doit etre delié
Par notre ſaint Pere le Pape
Le premier eſt quant aucun frappe
Un clerc injurieuſement
Puiſque ce ſoit enormement
Le ſecond eſt quant un faulſaire
Sentremet daucun vice faire
En une bulle apoſtolique
Proces ou en lettre auxentique
Qui partent de la cour de Rome

Le

Le bien cas eſt quant aucun homme
De ſa male volonté pure
A eſcient art & conbure
Aucune Egliſe ou edifice
Dediés ou divin ſervice
Soit prioré ou abbaie
Hoſpital ou Maladerie
Le quant eſt quand de certain malice
Par ignorance ou par avarice,
Ung preſtre en ſoi prent hardiment
Lyé d'excommuniement
De celebrer & dire meſſe.

On trouve dans ce volume des Noels ſur la paix d'Arras faite en 1435. contre le Roi de France & le Duc de Bourgogne. Un autre Poëme à l'honneur de la pucelle d'Orleans fait par une nommée Chriſtine, l'année même de la levée du ſiege d'Orleans 1429. On trouve à la ſuitte *les lettres cloſes* envoiées de par la pucelle au Roy d'Engleterre & autres Seigneurs de ſa compaignie. Cette piéce a tout l'air d'être originale

ginale, & telle qu'elle a été envoiée. Elle commence ainſi.

Jeſus Maria.

Roy d'engleterre & vous duc de Bethfort qui vous diſtes regent le royaume de France. Vous Guillaume de la polle conte de Suffolc. Jehan Sire de Talbot & vous Thomas Sire d'Eſtalles qui vous dites lieutenant du dit duc de Bethfort faites raiſon au Roy du Ciel de ſon ſang roial rendés à la pucelle cy envoiée de par Dieu le Roy du Ciel les clefs de toutes les bonnes villes que vous avés priſes & violées en France, elle eſt cy venue de par Dieu pour reclamer tout le ſang roial.

Et plus loin :

Je ſuis ci venue de par Dieu le Roy du Ciel corps pour corps pour vous bouter hors de toute France. &c.

Il falloit bien croire au miracle pour ne pas rire d'une ſemblable miſſive.

Le Ms. A. 65. contient des piéces en vers de 10. ſyllabes faites par la Reine de Navarre ſœur de François I. & par les perſonnes diſtinguées de ſa Cour. Ces Poëſies ſont auſſi chatiées que ſes contes le ſont peu, mais on lit les contes, & on ne liroit pas ces Poëſies.

FIN.

912046

J. Robertshaw

13, 12, 91

[VOLT.]